

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale constitutive de l'Association genevoise de tourisme pédestre (AGTP) tenue le jeudi 15 février 1973 dans les locaux de la section genevoise du TCS.

La séance, ouverte à 18 h 40, est présidée par M. Charles Skrobaneck, président de la commission d'étude pour la fondation de l'AGTP. 120 personnes environ ont répondu à l'appel.

* * *

M. Gérard Vecchio, président du Cartel genevois d'Hygiène Sociale et Morale (HSM), prononce le souhait de bienvenue et se réjouit que le mouvement - issu d'un appel de coordination entre divers groupes et institutions intéressés - ait été formé si rapidement. Il remercie la commission d'étude et tout particulièrement M. Skrobaneck et adresse ses chaleureux souhaits pour l'avenir de la nouvelle association.

1.- Introduction

M. Skrobaneck en un court exposé renseigne les personnes présentes sur les travaux préparatifs à cette constitution.

2.- Orientation

M. Dutoit oriente l'assistance sur l'objectif d'une association telle que celle qui va être créée, section de l'importante Association suisse de tourisme pédestre dont il commente quelques réalisations. Il donne également d'utiles renseignements pratiques sur le balisage, les courses, les tarifs, le mode d'inscription, etc.

3.- Statuts

La lecture des statuts est faite par M. Jean-Claude Cima. Une objection est présentée pour la première phrase de l'art. 27 parlant de la dissolution de l'Association. Après explications l'article conçu est adopté dans son originalité. A l'art. 28 la rédaction est modifiée sans changement du fond.

Adopté article par article, l'ensemble des statuts est ensuite approuvé à l'unanimité.

4.- Elections

4.1 du président : M. Dutoit propose M. Charles Skrobaneck qui est élu.

4.2 des membres du comité (l'art. 16 fixe un minimum de six membres élus pour trois ans) sont élus :

